

# CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

## ***Réunion de la Commission permanente du 11 avril 2005 à Clermont-Ferrand***

42 Conseillers régionaux étaient présents.

Étaient absents : M. Jean-Paul BACQUET ; M. Jean-Michel GUERRE ; Mme Christiane LAIDOUNI ;  
Mme Élisabeth MONTFORT ; M. Serge TEILLOT.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

#### **INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

##### ▪ **Plates-formes d'initiative locale**

*(page 1 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale SANCY-VAL D'ALLIER INITIATIVE à Issoire (63)
  - 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale CRÉA-THIERS INITIATIVE à Thiers (63)
  - 25 000 € à la plate-forme d'initiative locale ALLIER MÉTIERS INITIATIVES à Moulins (03)
- afin de leur permettre d'abonder leurs fonds de prêts.

##### ▪ **Prime régionale à l'emploi**

*(page 4 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les primes régionales à l'emploi suivantes :

- 33 000 € à la SARL SOFREP à Rosières (43)
- 110 000 € à la SAS BÉTON 43 à Chaspuzac (43), sous réserve, avant tout versement, d'un engagement sur l'honneur du dirigeant à apporter au moins 540 000 € en comptes courants bloqués pendant la durée du programme
- 33 000 € à la SARL MATÉRIAUX COMPOSITES DU CENTRE (M.C.C.) à Saint-Paulien (43)
- 33 000 € à la SA C.E.E.C. à Beaumont (63).

##### ▪ **Plan productique régional**

*(page 13 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes :

- 31 700 € à la SARL MÉTALSET à Dompierre-sur-Besbre (03)
- 46 400 € à la SAS ESKISS PACKAGING à Saint-Bonnet-de-Rochefort (03)
- 9 500 € à la SA JOUANIN-MARCHAND à Thiel-sur-Acolin (03)
- 8 800 € à la SARL SERRURERIE NOUVELLE à Yzeure (03)
- 36 000 € à la SARL COM'EDIT à Saint-Jeures (43)

- 23 700 € à la SARL PICHON ET FILS à Bas-en-Basset (43)
  - 70 000 € à la SA G. DE BUSSAC à Clermont-Ferrand
  - 12 200 € à la SARL HUMUSTAR à Champeix (63)
  - 36 900 € à la SARL ORLÉAT PLASTIQUE à Orléat (63)
  - 130 000 € à la SAS REX COMPOSITES à Issoire (63)
  - 22 900 € à la SAS SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DU LIVRADOIS à Fournols (63).
- *Vote contre du Groupe Vert.*

▪ **Aide au conseil**

*(page 27 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 500 € à la SAS PALICOT à Yzeure (03) pour financer une étude de marché et de prospection de clientèle
- 11 400 € à la SA IPS à Lempdes-sur-Allagnon (43), pour financer un diagnostic fonctionnel et une étude de développement
- 9 100 € à la SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES FABRICATIONS DES BÉNÉDICTINES DE CHANTELLE (SNFP CHANTELLE) à Chantelle (03) pour financer une démarche qualité en vue de l'obtention de la certification ISO 9001 version 2000
- 24 700 € à la SA SOCIÉTÉ DE COUTELLERIE INDUSTRIELLE ET PUBLICITAIRE (SCIP) à Thiers (63) pour financer un diagnostic en stratégie commerciale de diversification
- 3 100 € à la SARL VIZA OUTILLAGE DE PRÉCISION à Courpière (63), pour financer une démarche qualité en vue de la certification ISO 9001 version 2000
- 4 500 € à la SAS ALT PARTNERS à Clermont-Ferrand pour financer un cahier des charges nécessaire au choix d'un système de gestion intégrée
- 3 200 € à la SAS CHANTEGRET à Courpière (63) pour financer un audit d'optimisation organisationnelle
- 4 000 € à la SA 7 MED INDUSTRIE à Hauterive (03), pour financer une étude en stratégie marketing et commerciale sur Internet
- 7 500 € à la SARL FLUIDES ENVIRONNEMENT MAINTENANCE (FEM) à Olloix (63), pour financer une étude informatique
- 14 000 € à la SAS ROUSSELON FRÈRES ET CIE à Thiers (63), pour financer la réalisation d'une nouvelle gamme design de coutellerie
- 7 500 € à la SARL MÉCABRUN à Aurec-sur-Loire (43) pour financer une étude organisationnelle
- 4 000 € à la SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE "SOCIÉTÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF AGRICOLE DE BOURBON L'ARCHAMBAULT" (SICABA) à Bourbon l'Archambault (03), pour financer une étude de faisabilité de la restructuration de son hall d'abattage
- 78 000 € au GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES ZONES D'ACTIVITÉS CLERMONT-AUVERGNE (GAZACA) à Clermont-Ferrand, pour financer une action collective relative à la réalisation de diagnostics d'entreprises membres des associations adhérentes à GAZACA, sur le thème de la transmission/reprise.

▪ **Aide au recrutement de cadres**

*(page 40 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 14 900 € à la SA DIEAU à Cébazat (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable import-export
- 22 600 € à la SARL BBS SLAMA à Clermont-Ferrand, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un ingénieur d'études
- 25 700 € à la SARL ALUTEC à Clermont-Ferrand, pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable de production et qualité

- 31 000 € à la SA PHIMÉCA ENGINEERING à Aubière (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un attaché de direction
- 30 000 € à la SARL VERNET BOIS au Vernet (03), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable administratif et commercial
- 30 000 € à la SARL AXÈGE à Isserteaux (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable du pôle "consulting"
- 23 800 € à la SA ATELIER DE CÂBLAGE DU CENTRE (ACC) à Prémilhat (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable activité mécanique
- 29 000 € à la SAS ALLTECH MÉTAL à Thiers (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un acheteur
- 16 000 € à la SAS GAUTHIER à Cussac-sur-Loire (43), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable administratif et financier
- 20 800 € à la SARL BABUT à Aubière (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un directeur commercial
- 19 700 € à la SA E-CHARLEMAGNE à Orcines (63), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable développement et architecte de système d'information
- 25 800 € à la SAS TIGER PROCESS EUROTECHNIQUE à Chamalières (43), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable développement
- 27 500 € à la SARL LES FILS PHILIPON à La Chaise Dieu (43), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre de la 1<sup>ère</sup> année d'embauche d'un responsable de production.

▪ **Aide à la réalisation d'usines**

*(page 57 du rapport)*

Ces projets répondant aux critères définis par l'assemblée régionale, la Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 47 000 € à la COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION MONTLUÇONNAISE, pour le projet immobilier de la SARL ROY à Montluçon (03)
- 36 700 € à la COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION MONTLUÇONNAISE, pour le projet immobilier de la SARL PHENIX à Montluçon (03)
- 47 000 € à la COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION MONTLUÇONNAISE, pour le projet immobilier de la SARL MASTERMECA à Montluçon (03)
- 92 000 € à la société de crédit-bail immobilier NATIOCRÉDIBAIL pour le projet immobilier de la SAS AMIS à Montluçon (03)
- 31 100 € à la société civile immobilière de la S.L.V. pour le projet immobilier de la SOCIÉTÉ LAITIÈRE DE VICHY à Creuzier-le-Vieux (03)
- 150 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MONTLUÇON-GANNAT, pour le projet immobilier de la SARL CTL INDUSTRIES à Charmeil (03).

▪ **Commerce et artisanat**

*(page 67 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer à la CHAMBRE RÉGIONALE DE MÉTIERS D'AUVERGNE les subventions suivantes :

- 50 000 € pour accompagner la participation des entreprises artisanales à des foires et des salons
- 40 000 € pour soutenir le poste de technicien régional des métiers d'art.

▪ **Avances remboursables à l'artisanat**

*(page 70 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les avances remboursables à l'artisanat suivantes :

- 15 100 € à la boucherie-charcuterie LECANTE à Commentry (03)
- 7 600 € au garage MAYEUR à Laprugne (03)
- 14 100 € à l'entreprise CERCLAEYS (ELLY TIF) à Montluçon (03)
- 4 300 € à la SARL PRODENA à Montluçon (03)
- 12 800 € à l'entreprise FERNANDES (MADALENA) à Montluçon (03)
- 19 700 € à l'entreprise LANDRIÈRE (ATELIER DE MENUISERIE) à Souvigny (03)
- 7 300 € à l'entreprise SENCE à Ally (15)
- 20 000 € à l'EURL SEMENZIN GASTON à Arpajon-sur-Cère (15)
- 18 500 € au garage BOUDON à Massiac (15)
- 20 000 € à l'entreprise RITOU à Mauriac (15)
- 20 000 € à l'EURL GILLES PUECH (SCIERIE DE NIEUDAN) à Nieudan (15)
- 12 900 € à l'EURL COSTE à Costaros (43)
- 20 000 € à l'entreprise ASSEZAT à Cussac-sur-Loire (43)
- 20 000 € à l'EURL AU FIN PALAIS à Monistrol-sur-Loire (43)
- 11 900 € au garage DEMARS à Saint-Paulien (43)
- 20 000 € à M. GRÉGORY DELÉPINE à Aigueperse (63)
- 20 000 € à la SARL ÉTABLISSEMENTS FRANCON à Billom (63)
- 19 100 € à la SARL FC CARROSSERIE à Clermont-Ferrand
- 20 000 € à la boucherie-charcuterie GOUTTE-FANGEAS à Clermont-Ferrand
- 20 000 € à la SARL ÉTABLISSEMENTS VILLEDIEU MEUNIER à Giat (63)
- 20 000 € à la pâtisserie DUSSÈRE à Issoire (63)
- 20 000 € à l'EURL ECC à Joserand (63)
- 10 700 € à la SARL GARAGE DU SANCY (RENAULT) au Mont-Dore (63)
- 12 200 € à l'entreprise MORANDINI (SARAH COIFF) à Riom (63)
- 20 000 € à la SARL SARLIÈVE à Romagnat (63)
- 7 500 € à l'entreprise COUPERIER (COUTELLERIE COURSOLE) à Saint-Rémy-sur-Durolle (63).

▪ **Plan régional d'action en faveur du commerce de gros**

*(page 99 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 23 000 € à la SAS ANCONETTI AUVERGNE à Cusset (03)
- 23 000 € à la SAS LAURENT (BIGMAT) à Langeac (43).

▪ **Économie sociale et solidaire : programme "nouveaux emplois, nouveaux services"**

*(page 103 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer à l'ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ à Montluçon (03) les subventions suivantes :

- 8 000 € pour financer une partie des coûts liés à l'acquisition de matériels de cuisine et des travaux destinés à la rénovation et à l'agencement de la cuisine et d'une salle de restaurant
- 13 000 € pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un responsable cuisinier.

→ *Abstention du Groupe UPA.*

▪ **Aide exceptionnelle au développement économique**

*(page 106 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à l'association AVIA à Clermont-Ferrand pour la réalisation d'un démonstrateur

- 16 000 € à la SARL ÉTS VILLEDIEU-MEUNIER à Giat (63), pour l'accompagner dans son programme de rénovation et d'investissements matériels, ceci bien que certaines dépenses aient été engagées.

▪ **Transfert de technologie**

*(page 109 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 30 000 € au CENTRE NATIONAL D'ÉVALUATION DE PHOTOPROTECTION (C.N.E.P.), pour contribuer à l'acquisition du matériel indiqué dans le rapport.

▪ **Dérogations**

*(page 111 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter les dérogations à l'article 4 du règlement financier et comptable de la Région d'Auvergne du 30 juin 2003, les demandes de modification de commencement d'exécution de programme, la demande du montant de modification d'une subvention, la demande de modification de raison sociale, la demande de prorogation de délai de réalisation de programme, les demandes de modifications de programme et de changement de bénéficiaire, les demandes de modification des conditions de versement du solde de l'A.R.F.P., ainsi que la demande de report d'échéances de remboursements en ce qui concerne les opérations décrites dans le rapport.

## **TOURISME ET THERMALISME**

▪ **Aide à la promotion touristique**

*(page 121 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'association BRIDGE DANS LES VOLCANS, pour l'organisation de son 6ème festival de bridge à Royat (63)
- 6 000 € à la FÉDÉRATION CFDT DES SERVICES DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX, pour l'organisation de son 30ème congrès fédéral à Clermont-Ferrand
- 970 € à la FÉDÉRATION DU SECOURS POPULAIRE DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation de la "Rencontre nationale des jeunes" qui s'est tenue les 11, 12 et 13 mars derniers à Super-Besse (63)
- 25 000 € à la FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES D'AUVERGNE, pour l'organisation de l'assemblée générale de l'Union nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation à Clermont-Ferrand
- 10 000 € à l'ASSOCIATION DES MAÎTRES CUISINIERS DE FRANCE, pour l'organisation du 50ème congrès mondial à Vichy (03)
- 1 000 € à l'UNION RÉGIONALE DES FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU MASSIF CENTRAL, pour l'organisation du Carrefour national de la pêche et des loisirs à Clermont-Ferrand
- 50 000 € à l'agence "ENTREPRENDRE AU PAYS D'AURILLAC", pour l'organisation des "Européennes du Goût" à Aurillac (15)
- 6 000 € au COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME DE PÉTANQUE ET DE JEU PROVENÇAL, pour l'organisation du 60ème congrès annuel de la Fédération de Pétanque et Jeu Provençal à Clermont-Ferrand.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces manifestations aient eu lieu avant la présente décision.

▪ **Loisirs nautiques**

*(page 126 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 50 000 € au SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE, pour financer l'opération d'aménagement et de mise en valeur du site du plan d'eau de Saint-Clément/Le Mayet.

▪ **Aide exceptionnelle : valorisation des ressources du Haut-Allier**

*(page 129 du rapport)*

La Commission permanente décide, à titre exceptionnel et sous réserve du vote des crédits correspondants par l'assemblée plénière à l'occasion du vote de la décision modificative n° 1 du budget pour 2005 :

- de donner son agrément au projet de convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier concernant les conditions de mise en œuvre de la contribution régionale pour la valorisation des ressources du Haut-Allier pour la période 2005 à 2007
- d'attribuer une subvention annuelle de 267 300 € au Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier pendant trois années consécutives, 2005, 2006 et 2007, destinées à la mise en place des opérations énumérées dans le rapport
- d'attribuer au Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut-Allier une subvention de 35 500 € pour permettre l'installation de toilettes en extérieur sur le site du Mont-Mouchet.

▪ **Grands sites**

*(page 136 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 165 400 € au CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL, pour financer la construction d'une Maison de Site et de ses abords au Pas de Peyrol, dans le cadre du programme Grand Site du Puy Mary (1<sup>ère</sup> génération), et d'accepter que les travaux aient reçu un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision
- d'attribuer une subvention de 375 291 € à la commune de MOULINS (03), pour financer l'aménagement de la Cour et des abords du Centre National du Costume de Scène, opération qui soldera le programme Grand Site de Moulins 2<sup>ème</sup> génération, et d'accepter que pour des raisons techniques, les travaux aient reçu un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **IO, Scénoparc des Mille et Une Vaches**

*(page 140 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 320 000 € au SYNDICAT MIXTE DU SCÉNOPARC DES MILLE ET UNE VACHES (15), pour contribuer à la seconde phase des dépenses relatives à la réalisation du Scénoparc
- de soumettre le versement de cette subvention à la production d'un engagement du maître d'ouvrage, à ne pas solliciter le Conseil régional de toute participation au fonctionnement de cette structure
- d'accepter que les dépenses liées à cette phase de l'opération aient pu débuter avant la présente décision.

▪ **Centres d'accueil pour enfants et jeunes et maisons d'enfants**

*(page 143 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la commune du ROUGET (15), une subvention de 147 660 € pour participer à la 1<sup>ère</sup> tranche de la requalification de son centre d'accueil pour enfants et jeunes
- à M. PIERRE VAISSE, une subvention de 920 € pour l'expertise architecturale et de décoration et une subvention de 960 € pour l'expertise-projet concernant le projet de rénovation de la maison d'enfants "San Pedro" située à La Bourboule (63).

▪ **Villages de vacances**  
(page 147 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 242 479 € à l'ASSOCIATION FAMILIALE DE VACANCES ET LOISIRS (AFAVAL), pour participer à la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche d'investissements prévue au village de vacances "Les Cimes" situé au Mont-Dore (63) et d'accepter que l'opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Hôtels et restaurants**  
(page 150 du rapport)

▪ **Acquisitions**

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à MME ET M. PHILIPPE GAILLARDON, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant "La Santoire" à Ségur-les-Villas (15)
- à la SNC "GUEGEN ALBAGNAC", une aide régionale aux fonds propres de 35 450 € pour participer à l'acquisition du restaurant de la Margeride à Ruynes-en-Margeride (15)
- à la SARL "BAY NATIVELLE", une aide régionale aux fonds propres de 35 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition du restaurant "Le Moulin Blanc" à Clermont-Ferrand
- à M. ANTOINE LOUBAT, une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € et une aide à l'acquisition pour jeunes professionnels de 16 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel "Le Parking" au Mont-Dore (63)
- à l'EURL "JMP", une aide régionale aux fonds propres de 46 000 € pour participer à l'acquisition de l'hôtel-restaurant "Le Bellevue" à Châtel-Guyon (63) et une subvention de 915 € pour une mission d'expertise-projet
- à M. CHRISTOPHE FAURD, une aide régionale aux fonds propres de 30 490 € pour participer à la reprise du fonds de commerce de la "Taverne du Laboureur" à Thuret (63).

▪ **Modernisations**

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "LE ROCHER DU CERF", une subvention pour travaux de 25 120 € et une avance remboursable de 12 560 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Rocher du Cerf" à Laveissière (15)
- à la SARL "HOSTELLERIE DU CHÂTEAU DE SALLES", une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet d'extension de l'Hostellerie du Château de Salles à Vézac (15)
- à M. ÉRIC SERRE, une subvention de 920 € pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'Auberge du Lac à Vézac (15)
- à la SCI "MÉLISSIMMO", une subvention de 915 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'un hébergement touristique à Lavigerie (15)
- à MME ET M. BERO, une subvention de 915 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Rendez-Vous des Pêcheurs" à Boisset (15)
- à la SCI "JEMJOURS", une subvention de 880 € pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation de l'hôtel-restaurant "Le Moulin de Savin" au Monastier-sur-Gazeille (43)
- à l'EURL "LE CRATÈRE", une subvention pour travaux de 5 600 € pour participer à la modernisation du restaurant "Au Chaudron Gourmand" à Volvic (63)
- à la SARL "LE CHÂTEL", une subvention pour travaux de 8 400 € et une avance remboursable de 4 200 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Châtel" à Royat (63)
- à M. DAVID LAVURI, une subvention pour travaux de 2 800 € et une avance remboursable de 1 400 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Saint-Georges" à Saint-Georges-de-Mons (63).

- Certification "Qualité Auvergne"

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à M. JACKY BOUCHUT, une subvention de 540 € pour la réalisation de l'audit initial de certification concernant l'hôtel "L'Ostalou" à Issoire (63)
- à M. BRUNO PICHON, une subvention de 426 € pour la réalisation de l'audit initial de certification concernant le restaurant "L'Alambic" à Clermont-Ferrand
- à la SARL "HÔTEL-RESTAURANT DU CHAMBON", une subvention de 593 € pour la réalisation de l'audit de suivi n° 3 concernant l'hôtel-restaurant "Chez la Mère Depalle" à Thiers (63).

- Hôtellerie de plein air

*(page 171 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une subvention de 13 800 € au syndicat intercommunal "CENTRE BOCAGE", pour participer à la création des Habitations Légères de Loisirs au camping municipal de Vieure (03)
- une subvention pour travaux de 40 618 € et une subvention pour la création des Habitations Légères de Loisirs de 20 000 € à la commune de SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE (63), pour participer à la modernisation du camping municipal "Centre Touristique des Prades"
- une subvention de 20 160 € à la commune d'AMBERT (63), pour participer à la modernisation du camping municipal "Les Trois Chênes".

La Commission permanente décide d'accepter que ces opérations aient pu débiter avant la présente décision.

- Meublés de tourisme

*(page 177 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter la programmation qui conduit à l'attribution de 183 008 € de subventions, contribuant ainsi à la création de 20 gîtes ruraux privés et d'un gîte communal.

- Aires de services pour camping-cars

*(page 186 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 195 € à la commune de SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE (63), pour participer à la création d'une aire de services pour camping-cars.

## AGRICULTURE ET FORÊT

- Installation des agriculteurs

*(page 189 du rapport)*

- Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 26 950 € au bénéfice des jeunes agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

- Accès au foncier

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 11 759 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers dont la liste figure dans le rapport

- d'accepter le principe d'engager cette aide auprès de la SAFER AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé avec la liste des jeunes agriculteurs bénéficiaires
- de considérer que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Installation diversifiante**

La Commission permanente décide d'agréer les dossiers présentés selon les modalités en vigueur au titre de l'année 2004 et d'attribuer des subventions pour un montant global de 15 000 € au bénéfice des jeunes agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations puissent avoir débuté avant la présente décision.

- **Développement de l'emploi salarié**

*(page 195 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'allouer un montant total de subventions de 9 200 € aux groupements d'employeurs dont la liste figure dans le rapport
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu du justificatif d'embauche et du contrat de travail
- de considérer que ces embauches puissent avoir eu lieu avant la présente décision.

- **Diversification des productions et des activités agricoles**

*(page 197 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 53 810 € à répartir selon le tableau présenté dans le rapport et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Aménagement d'estives et de sectionaux**

*(page 200 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer aux différents maîtres d'ouvrages indiqués dans le rapport, pour financer les aménagements présentés, un montant global de subventions 264 557 €, au taux de 40 % lorsqu'il s'agit d'une utilisation collective des estives et de 25 % lorsque l'usage est individuel.

- **Production laitière**

*(page 203 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 66 061 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Production ovine**

*(page 206 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 2 485 € au GAEC DE LA CASSETTE à Arlempdes (43).

▪ **Production porcine**  
(page 209 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées sur la base des modalités rappelées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 13 070 €.

▪ **Production cuniculicole**  
(page 212 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 6 286 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport.

▪ **Production avicole**  
(page 215 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'allouer les subventions suivantes, au titre de l'action "Aide à la rénovation de bâtiments avicoles" :
  - 6 268 € à M. JEAN-PAUL ARNOULT à Saligny sur Roudon (03)
  - 2 292 € au GAEC DE SAILS à Beurrières (63)
- de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision pour le GAEC DE SAILS
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu des factures acquittées par les bénéficiaires, transmises par l'Association Auvergne Développement Avicole.

▪ **Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole**  
(page 218 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 43 777 € entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un commencement d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Aide aux investissements réalisés par les CUMA**  
(page 222 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 75 125 € aux différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport et d'accepter le principe que les investissements financés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution à partir de la date de l'accusé de réception.

▪ **Amélioration génétique et désaisonnement chez les ovins**  
(page 226 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 23 739 € entre les différents bénéficiaires tel qu'indiqués dans le rapport et de considérer que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Développement de l'agriculture biologique**

*(page 231 du rapport)*

- **Aide à l'acquisition de matériel spécifique à l'agriculture biologique**

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 067 € à l'EARL TRINIOL à Larodde (63) et d'accepter que l'investissement subventionné puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

- **Collecte de produits biologiques**

La Commission permanente décide :

- d'allouer une aide d'un montant de 1 500 € à BIOVIE AUVERGNE à Brioude (43)
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de cette aide au vu d'une liste transmise et validée par le Président d'Auvergne BIOLOGIQUE, précisant le montant de la subvention et le nombre d'agriculteurs sous contrat concernés
- de considérer que la collecte des produits biologiques puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

- **Promotion et communication**

La Commission permanente décide d'attribuer à AUVERGNE BIOLOGIQUE une aide globale de 22 910 € répartie de la façon suivante :

- 3 750 € pour l'organisation d'une campagne d'information générale, d'une conférence et de la Journée de la Bio à Langeac, dans le cadre du Printemps de la Bio
- 9 660 € pour l'organisation des repas biologiques en restauration scolaire dans le cadre du Printemps de la Bio
- 9 500 € pour la conception et l'impression de la 6<sup>ème</sup> édition du guide "Manger Bio en Auvergne".

La Commission permanente décide de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour procéder au paiement de ces aides au vu des pièces mentionnées dans la convention d'exécution du programme, et de considérer que les opérations subventionnées puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Contribution à la mise en œuvre des plans de développement de massifs forestiers**

*(page 236 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 52 320 € au CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE à Lempdes (63), pour la mise en œuvre d'une partie de la 1<sup>ère</sup> phase des PDM de la Margeride (15), du Haut-Lignon (43) et de la Vallée de l'Ance (63)
- d'accepter que l'opération subventionnée ait pu connaître un début d'exécution avant la présente décision
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs décrits précédemment.

▪ **Promotion du bois dans la construction**

*(page 240 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter les modifications des modalités relatives à ce programme régional de promotion du bois dans la construction, telles qu'elles sont décrites dans le rapport

- d'attribuer les subventions suivantes :
  - 23 000 € à la commune d'Arlanc (63)
  - 23 000 € aux ÉTABLISSEMENTS VEYRIÈRE à Arlanc (63)
  - 23 000 € à la SCI "MAISON DES AGRICULTEURS" à Aubière (63)
  - 8 560 € à l'entreprise BEAUREGARD-VITRES-ALU à Beauregard L'Évêque (63)
- de considérer que les travaux subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la présente décision.

▪ **Prix d'architecture bois**

*(page 245 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter le règlement intérieur du prix d'architecture 2005 après amendements en séance. Il fera ensuite l'objet d'une diffusion auprès des acteurs potentiellement intéressés :

- 1<sup>er</sup> alinéa du rapport : rajouter après "l'utilisation du bois" : "notamment des bois du Massif Central"
- les critères des performances environnementales et d'accessibilité aux handicapés seront au même niveau que les 3 précédents
- encourager l'éco-certification.

▪ **Soutien aux actions de communication-formation**

*(page 250 du rapport)*

La Commission permanente décide d'adopter l'appel à projets "Campagne de communication pour la valorisation de la forêt régionale", tel qu'il est présenté dans le rapport.

▪ **Rapport modificatif**

*(page 253 du rapport)*

Suite à une erreur matérielle, la Commission permanente décide d'accepter la modification du montant des investissements pour l'opération décrite dans le rapport.

**POLITIQUE DE LA JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

▪ **Fonctionnement des lycées publics : dotations complémentaires**

*(page 255 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les dotations complémentaires de fonctionnement suivantes, pour un montant total de 15 908,90 € :

- 4 208,90 € au lycée *Val d'Allier* à Varennes-sur-Allier
- 11 700,00 € au lycée *Simone Weil* au Puy-en-Velay.

▪ **Dotations de fonctionnement pour les lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche : régularisations**

*(page 257 du rapport)*

La Commission permanente décide de régulariser les dotations de fonctionnement allouées aux lycées privés sous contrat d'association avec le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, au titre de l'année 2005. Cette régularisation est effectuée au vu des effectifs

définitifs transmis par les inspections académiques et sur la base d'une augmentation de 1,8 % appliquée au coût par élève, par rapport à l'année 2004, et se traduit par l'affectation de 285 831 € de crédits supplémentaires, s'ajoutant aux 2 207 100 € répartis au titre des dotations provisoires pour l'année 2005.

La Commission permanente décide d'adopter les dotations définitives par lycée, telles que présentées en annexe au rapport.

Pour les lycées dont le montant de la dotation provisoire est supérieur à celui de la dotation définitive, le versement du 3<sup>ème</sup> acompte de la dotation sera minoré du trop perçu.

Pour les lycées dont le montant de la dotation provisoire est inférieur à celui de la dotation définitive, la régularisation fera l'objet d'une dotation complémentaire de fonctionnement.

▪ **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les lycées publics**

(page 261 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire pour travaux urgents d'un montant de 4 600 € au lycée *Henri Sainte-Claire Deville* à Issoire, pour le remplacement de deux régulateurs de chauffage.

▪ **Dispositif "chéquier régional" pour la gratuité des manuels scolaires**

(tiré à part)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les pièces concernant le marché avec la société SODEXHO CCS pour 92 212 € pour la mise en œuvre du programme "chéquier régional".

→ *Vote contre du Groupe UPA.*

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées**

(page 262 du rapport)

Pour la rénovation et l'extension du lycée *Gustave Eiffel* à Gannat, la Commission permanente décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe ayant pour mandataire le cabinet BRUHAT & BOUCHAUDY à Vichy, et d'autoriser le mandataire de la Région, la société H4 VALORISATION, à signer avec cette équipe le marché correspondant et ses avenants éventuels.

Pour l'extension du CDI, la création d'un préau et la rénovation de l'infirmerie au lycée *Henri Sainte-Claire Deville* à Issoire, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants aux marchés de travaux concernant les lots suivants :

- lot n° 1 "terrassement - VRD", attribué à l'entreprise C.T.P.P. d'Issoire
- lot n° 2 "démolition - gros-œuvre", attribué à l'entreprise JOSEPH VERDIER de Solignat
- lot n° 6 "menuiserie bois", attribué à l'entreprise SAUVADET Père et Fils d'Issoire
- lot n° 10 "revêtements de sols scellés", attribué à l'entreprise PAUL D'AGROSA de Meilhaud.

Pour la rénovation du lycée *Paul Constans* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au cabinet LOUIS AMEIL à Chamalières.

Pour le remplacement des menuiseries extérieures dans divers lycées de la région Auvergne, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement CHOULET/AMEIL/CLÉMENT-DUBOISSET, dont le mandataire est le bureau d'études CHOULET de Clermont-Ferrand

- l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation du lycée agricole de Durdat-Larequille, lot n° 1 "menuiseries extérieures", attribué à l'entreprise SERO PVC d'Yssingeaux
- l'avenant au marché de travaux concernant la rénovation du lycée *Geneviève Vincent* à Commentry, lot n° 1 "menuiseries extérieures PVC", attribué à l'entreprise SERO PVC d'Yssingeaux
- l'avenant n° 2 au marché de travaux concernant la rénovation de l'EREA de *Lattre de Tassigny* à Opme, lot n° 5b "portes acier", attribué à l'entreprise MONIER de Champeix.

Pour la réfection des réseaux d'assainissement au lycée agricole *Louis Pasteur* à Marmilhat, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché d'études attribué au cabinet GÉOVAL de Chamalières.

Pour la numérisation des plans des lycées de la région Auvergne, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché d'études (lycées du département du Puy-de-Dôme) attribué au cabinet FIT CONSEIL de Nantes.

#### ▪ **Équipement des lycées publics**

*(page 270 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'affecter 700 000 € (Contrat État-Région Auvergne) pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe 1 du rapport
- d'affecter 2 939 000 € (programme général) pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe 1 du rapport
- d'affecter 107 500 € pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe 2 du rapport
- d'attribuer un montant total de subventions de 47 500 € pour les opérations définies en annexe 2 du rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à avoir recours à la procédure négociée si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalités préalables.

### **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE**

#### ▪ **Financement d'actions collectives de formation professionnelle continue**

*(page 293 du rapport)*

- **Financement de nouveaux projets de formation débutant en 2005**

La Commission permanente décide :

- d'approuver les 5 actions de formation professionnelle présentées dans le rapport, permettant de former 56 personnes pour un montant de 165 688 €, dont 82 844 € pour la Région Auvergne, 45 594 € pour le Fonds Social Européen objectif 2, et 37 250 € pour le Fonds Social Européen objectif 3
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que leurs éventuels avenants.

- Modifications pour des formations ayant déjà fait l'objet d'une décision de la Commission permanente

- > Modification des dates sans modification des volumes d'heures

La Commission permanente décide de prendre acte des modifications de dates qui entraînent une réduction de financement de 30 083 € en 2004 (dont 16 789 € au titre du financement Région et 13 294 € au titre du Fonds Social Européen) et un complément de subvention de 30 083 € en 2005 (dont 16 789 € au titre du financement Région et 13 294 € au titre du Fonds Social Européen).

- > Modification des volumes d'heures de formation pour les formations "Transports de voyageurs" organisées par ECF VIGIER

La Commission permanente décide de prendre acte des modifications intervenues dans le déroulement des formations "transports routiers de voyageurs" organisées par ECF VIGIER, qui entraînent une réduction de financement de 53 232 € sur 2004, dont 26 616 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2 et un complément de 58 372 € en 2005, dont 29 186 € pour le Fonds Social Européen objectif 2.

- > Modification de l'effectif et de la durée de la formation "Commercialiser un hébergement touristique en zone rurale", organisée par ADELFA ENTREPRENDRE

La Commission permanente décide de ramener l'effectif à 9 stagiaires, de reporter les heures disponibles sur un module de gestion et de maintenir le financement initialement prévu.

- > Modification du montant du financement apporté par la Région Auvergne Fonds Social Européen objectif 2, pour la formation "Devenir exploitant agricole", organisée par la Maison Familiale Rurale de Gelles (63)

La Commission permanente décide de prendre acte du montant du financement de la Région et du Fonds Social Européen objectif 2, qui s'élève à 62 000 € chacun pour la formation "Devenir exploitant agricole", organisée par la Maison Familiale Rurale de Gelles.

- **Actions en faveur de jeunes en difficulté**  
(page 303 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver les 12 actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelles des jeunes en difficulté présentées dans le rapport, permettant de former 150 personnes, pour un montant de 287 472 €, 250 019 € pour la Région Auvergne et 37 453 € pour le Fonds Social Européen objectif 2, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer, avec les organismes de formation, les contrats ainsi que les avenants.

- **Fonds d'Intervention Formation en faveur des entreprises**  
(page 318 du rapport)

- Nouvelles demandes d'aides au titre du programme 2005

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 143 904 €, dont 63 864 € en 2005 et 80 040 € en 2006, aux entreprises suivantes :

- *Secteur de l'industrie :*

- 5 950 € à la SAS SAAM à Saint-Éloy-les-Mines (63).

- Secteur du commerce :
  - 12 348 € à la SARL ADA à Romagnat (63)
  - 6 002 € à la SARL AUVERGNE AUTOMATISMES à Aubière (63)
  - 14 962 € à la société MC2 à Clermont-Ferrand.
- Secteur du tourisme :
  - 1 400 € à l'ASSOCIATION DES GUIDES TOURISME AUVERGNE à Beaulieu (15).
- Secteur services aux entreprises :
  - 4 340 € à la SAS ALMERYYS à Clermont-Ferrand.
- Secteur du transport :
  - 83 446 € à la SAEM T2C à Clermont-Ferrand.
- Secteur filière bois :
  - 8 526 € à la SARL CELLE à Araules (43).
- Secteur édition :
  - 2 520 € à l'association COMMUNIQUER, INFORMER, VIVRE AU PAYS à Mende (48).

La Commission permanente décide d'accepter que certaines formations aient pu commencer ou être réalisées avant la présente décision.

- Modifications pour des formations ayant déjà fait l'objet d'une aide de la Commission permanente

La Commission permanente décide de prendre acte :

- de la modification de la date de fin de la formation "Technicien des méthodes modernes d'industrialisation", qui entraîne, pour la subvention attribuée à la SAS CELITE FRANCE un report de 179 € de l'année 2004 sur l'année 2005
- de l'annulation de la formation à des qualifications spécifiques en soudure de deux ouvriers de l'entreprise CHAUDRONNERIE MÉTALLERIE SALIGNOISE, qui rend caduque la subvention de 3 307 € attribuée, au titre de l'année 2004, à l'entreprise pour cette formation.

- Fonds d'Intervention Formation jeunes  
(page 325 du rapport)

La Commission permanente décide d'apporter les financements pour les actions de formation présentées dans les tableaux joints au rapport, pour un montant total de 66 392 €, dont 48 881 € en 2005, 15 649 € en 2006 et 1 862 € en 2007, sous réserve du vote du budget pour les années 2006 et 2007, et d'accepter la répartition de la subvention de 10 980 € par année civile.

- Aides à l'investissement en faveur des centres de formation  
(page 349 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 13 650 € au CFPPA DE SAINT-FLOUR, pour l'acquisition de matériels informatiques et multimédia
- 26 200 € à l'AFORMAC - site de Montluçon-, pour l'acquisition d'équipements de cuisine
- 5 500 € à FORMAPELEC à Pont-du-Château, pour la réfection de leurs cabines-ateliers pédagogiques.

▪ **Démarche qualité avec les organismes de formation professionnelle continue**

*(page 353 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer la somme de 50 000 € pour le financement d'audit qualité dans les organismes de formation
- de retenir les cabinets AGI CONSEIL à Clermont-Ferrand et CCH. CONSEIL à Saint-Pierre du Champ (43), pour assurer les missions d'audit
- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions et leurs éventuels avenants relatifs à la mission d'audit avec les cabinets AGI CONSEIL à Clermont-Ferrand et CCH. CONSEIL à Saint-Pierre du Champ (43).

▪ **Subventions de fonctionnement en faveur des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage pour l'année 2005**

*(page 355 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder, au titre de l'année 2005, les subventions de fonctionnement pour l'apprentissage, qui s'élèvent à 16 496 893 €, suivant la répartition suivante :

- Centres de Formation d'Apprentis Interprofessionnels :

- 2 002 715 € : Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier
- 815 426 € : Institut de Formation Professionnelle et Permanente du Cantal
- 1 441 913 € : Institut de Formation Professionnelle de la Haute-Loire
- 4 163 057 € : Institut des Métiers de Clermont-Ferrand
- 110 379 € : Centre de Formation d'Apprentis d'Ambert.

- Centres de Formation d'Apprentis du BTP :

- 1 209 033 € : École des Métiers du Bâtiment de Bellerive-sur-Allier
- 645 284 € : C.F.A. du Bâtiment de Massiac
- 816 265 € : Centre de Formation aux Techniques du Bâtiment de Bains
- 1 711 440 € : Centre de Formation du Bâtiment de Clermont-Ferrand.

- Centres de Formation d'Apprentis agricoles :

- 346 766 € : C.F.A. agricole de l'Allier
- 702 024 € : C.F.A. agricole du Cantal
- 502 152 € : C.F.A. agricole de la Haute-Loire
- 736 829 € : C.F.A. agricole du Puy-de-Dôme
- 215 480 € : C.F.A. agricole privé de Vals.

- Autres C.F.A. :

- 524 020 € : Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé
- 302 200 € : Centres de Formation d'Apprentis Industriel
- 37 720 € : Collège Supérieur de l'Apprentissage en Auvergne
- 6 200 € : C.F.A. de l'Industrie Agroalimentaire d'Auvergne
- 10 200 € : C.F.A. "IRIS"
- 57 160 € : C.F.A. du Transport et de la Logistique
- 21 450 € : CFA des Métiers du Sport et de l'Animation
- 15 000 € : Centre Interrégional de Formation Alternée de la Plasturgie.

- Sections d'apprentissage :

- 18 960 € : lycée *Gustave Eiffel* de Gannat
- 16 400 € : lycée *Camille Claudel* de Clermont-Ferrand
- 9 000 € : M.F.R.E.O. de Saligny-sur-Roudon
- 15 580 € : I.U.P. "management et gestion des entreprises" de Clermont-Ferrand
- 16 400 € : Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
- 5 740 € : I.U.T. des Cézeaux d'Aubière
- 21 100 € : E.P.I.R.E.S.

La Commission permanente décide d'accorder une avance de trésorerie, d'un montant de 60 000 €, en faveur du C.F.A. des Métiers du Sport et de l'Animation.

▪ **Travaux et équipements dans les centres de formation d'apprentis**

*(page 366 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention d'investissement de 8 400 € en faveur de l'Institut de Formation Professionnelle 43 à Bains, dans le cadre de la mise aux normes de ses locaux d'hébergement, étant entendu que les travaux, vu l'urgence, ont commencé avant la présente décision.

▪ **Représentation du Conseil régional d'Auvergne au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie**

*(page 368 du rapport)*

La Commission permanente décide de désigner, pour siéger au Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie :

- en qualité de titulaire : Mme Arlette ARNAUD-LANDAU, Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne
- en qualité de suppléant : M. Alain BUSSIÈRE, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne.

→ *Abstention du Groupe UPA.*

**SERVICES COMMUNS**

▪ **Information sur la formation**

*(page 371 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes aux manifestations à venir et aux manifestations déjà organisées à la date de la Commission permanente :

- 7 000 € à l'ANFA, pour son action d'information sur les formations et les métiers de l'automobile, organisée dans le cadre du salon de l'automobile
- 5 000 € au lycée *Simone Weil*, pour l'organisation des "Olympiades de la force de vente"
- 1 000 € au rectorat de Clermont-Ferrand, pour la réalisation d'un recueil des recettes imaginées dans le cadre de l'opération "Légumes en vedette"
- 3 000 € à la clinique de cardio-pneumologie de Durtol, pour le financement des frais de transport de 2 000 lycéens auvergnats vers la manifestation "La santé par le cœur"
- 1 000 € à l'AFPPE, pour l'organisation des 46<sup>ème</sup> Journées scientifiques des manipulateurs à Vichy
- 2 000 € à l'UIC, pour l'organisation des "Olympiades de la chimie" à Clermont-Ferrand.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

### ▪ Aides aux étudiants

*(page 375 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une bourse de 6 100 € à MELLE VIKTORIYA PROSKURKO. Cette aide lui sera versée par tiers, le dernier versement étant subordonné à la production par cette étudiante d'un rapport de fin de stage.

## **DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE**

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

#### ▪ Contrat régional de territoire - Fonds régional d'aménagement du territoire Fonds régional d'aménagement et de développement durable du territoire

*(page 377 du rapport)*

##### ▪ Affectation de crédits

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 94 000 € à la communauté de communes du CÉZALLIER (15), pour financer le centre équestre de Condat
- 13 900 € à la communauté de communes du PAYS DE MONTFAUCON (43), pour financer la réalisation d'une étude pour la création d'un centre de balnéothérapie.

##### ▪ Ajustement

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention d'un montant de 6 400 €, relative à l'aménagement d'une piste de chiens de traîneaux, qui a fait l'objet d'un arrêté attributif de subvention le 14 mars 2003
- d'annuler la subvention d'un montant de 23 000 €, relative à l'aménagement du Col de la Croix de Peccata et de réaffecter 20 270 € sur cette opération.

##### ▪ Prolongations de validités

La Commission permanente décide :

- de prolonger la validité de l'arrêté attributif de subvention de l'opération "Course d'orientation" sollicitée par la communauté de communes de LA MONTAGNE BOURBONNAISE (03) jusqu'au 30 juin 2005
- d'accepter que l'opération d'aménagement de l'Office de Tourisme Communautaire de la communauté de communes du Pays de Pierrefort (15) puisse être engagée jusqu'au 30 novembre 2004.

#### ▪ Revitalisation du patrimoine rural

*(page 381 du rapport)*

##### ▪ Demandes de subventions

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 60 000 € à la commune de SAINT-MARTIN-VALMEROUX (15), pour financer la création d'un centre de loisirs sans hébergement

- 11 500 € à la commune d'ALLY (43), pour financer l'acquisition et la réhabilitation d'un café-hôtel et d'une grange en centres de ressources et d'interprétation
- 15 390 € à la commune de RETOURNAC (43), pour financer les travaux de la Maison d'Assemblée de Chenebeyre et de la maison médiévale du site du château d'Artias
- 36 000 € à la commune de SAINT-BABEL (63), pour financer l'acquisition du château de Saint-Babel
- 36 000 € à la communauté de communes du PAYS DE CAYRES et de PRADELLES (43), pour financer l'acquisition de la gare de Pradelles, et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 60 000 € à la communauté de communes de ROCHEFORT-MONTAGNE (63), pour financer la création d'un point multiservices à Perpezat.

- Ajustement

La Commission permanente décide d'annuler la subvention de 11 790 € attribuée le 14 juin 2004 à la commune de SAUVAGNAT-PRÈS-HERMENT (63), et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la date de la décision attributive de subvention du 14 février 2005.

- Prolongation de validité

La Commission permanente décide d'accepter que l'opération de transformation d'un bâtiment de ferme en salles associatives et bibliothèque à RAURET (43) puisse être engagée jusqu'au 31 mars 2005.

- **Petites villes d'Auvergne**

*(page 387 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 160 000 € à la commune d'AVERMES (03), pour financer les travaux de restructuration du foyer Saint-Michel
- 160 000 € à la commune de BAS-EN-BASSET (43), pour financer l'aménagement d'un espace commercial
- 160 000 € à la commune de RETOURNAC (43), pour financer l'aménagement de l'ancienne filature en espace culturel
- 103 600 € à la commune du MONT-DORE (63), pour financer les travaux d'aménagement de l'allée Georges Lagaye

- d'accepter que ces opérations aient pu être engagées avant la présente décision.

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 40 000 € à la commune de ROSIÈRES (43), pour financer les travaux de traitement du parvis de l'église Saint-Jean.

- **Mise en valeur des bourgs d'Auvergne**

*(page 392 du rapport)*

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 335 600 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport et de déroger à l'article 6 du règlement financier du 8 décembre 1999 pour les opérations concernant les communes de BRIOUDE (43) et CHASPUZAC (43).

## **POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE**

### ▪ **Amélioration et création de logements sociaux**

*(page 395 du rapport)*

Au titre de l'action "Création de logements sociaux", la Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 48 000 € à l'OPAC DU PUY-DE-DÔME ET DU MASSIF CENTRAL (63), pour la création de 12 logements à Gerzat.

Au titre de l'action "Amélioration du patrimoine HLM", la Commission permanente décide de déroger à l'article 11 du règlement financier et comptable de la Région Auvergne pour les opérations détaillées dans le rapport.

### ▪ **Habitat des territoires ruraux - public**

*(page 398 du rapport)*

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 108 900 € entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport.

### ▪ **Habitat des territoires ruraux - privé**

*(page 400 du rapport)*

Au titre de l'action "Assistance à la réhabilitation de l'habitat ancien", la Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 70 800 € entre les différents bénéficiaires présentés dans le rapport.

Au titre de l'action "Prime régionale contre la vacance des logements", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 3 200 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 43 050 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport.

## **ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES**

### **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES**

#### ▪ **Plan bois-énergie**

*(page 407 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 237 733 € destinées à financer les opérations qui sont indiquées dans le rapport, dont :

- 203 619 € au bénéfice des communes ou groupements de communes
- 34 114 € au bénéfice des organismes privés et des particuliers.

▪ **Plan soleil**

*(page 410 du rapport)*

- Installations individuelles pour la production d'eau chaude solaire thermique

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 38 000 € destinées à financer les projets solaires individuels des particuliers mentionnés dans le rapport.

- Équipements solaires collectifs

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes et de prendre en compte les dépenses engagées avant la présente décision :

- 4 800 € à la ville d'AURILLAC, pour l'équipement de sa cuisine centrale
- 4 800 € à la ville de CLERMONT-FERRAND, pour l'équipement de la crèche Saint-Jacques
- 3 200 € à la ville de CLERMONT-FERRAND, pour l'équipement de la crèche Sully
- 12 000 € à l'ADAPEI, foyer d'accueil médicalisé "Le Meygal" pour l'équipement du centre de Saint-Hostien.

- Installation d'une centrale photovoltaïque

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 800 € à M. GILLES BONNEAU, pour financer une installation photovoltaïque à Bresnay (03) et de prendre en compte les dépenses engagées avant la présente décision.

▪ **Contrats de rivières et de lacs - SAGE**

*(page 417 du rapport)*

- Approbation du contrat de rivière "Vallée de la Veyre - lac d'Aydat"

La Commission permanente décide d'approuver le contrat de rivière "Vallée de la Veyre - lac d'Aydat", qui prévoit une participation régionale prévisionnelle de 346 650 € répartie entre les différents volets du contrat présentés dans le rapport et prévoit d'apporter le soutien du Conseil régional aux actions dont les modalités restent à définir (volet A : programme agricole et volet B : travaux d'aménagements piscicoles et de lutte contre les crues).

- Contrat de rivière Alagnon (Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 10 176 € à l'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DES IRRIGANTS DE MASSIAC, pour soutenir la réalisation d'un dispositif de franchissement par les poissons migrateurs du seuil "de Notre Dame" à Massiac
- 2 400 € à la communauté de communes du LEMBRON VAL D'ALLIER pour financer la restauration des rivières Alagnon, Béal des Moulins
- 7 136 € à la communauté de communes du PAYS DE MASSIAC, pour financer la restauration des rivières Alagnon, Sianne, Arcueil et Bouzoire.

- Contrat de rivière Cère amont

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 21 600 € à la commune de JUSSAC (15), pour soutenir la réalisation d'un théâtre de verdure, l'aménagement d'une roselière et la création d'une mare.

- Contrat de rivière Haute-Dordogne (Cantal et Puy-de-Dôme)

La Commission permanente décide de verser au SIVOM DE LA HAUTE-DORDOGNE une subvention forfaitaire de 1 450 € pour soutenir la réalisation d'une manifestation de sensibilisation aux enjeux de l'eau baptisée "Remue-ménage sur la Dordogne".

- Chartes paysagères

*(page 426 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 9 190 € à la communauté de communes du VAL DE CHER (03), pour la réalisation d'une charte locale paysagère et architecturale.

- Actions en faveur des entreprises

*(page 428 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les aides suivantes pour soutenir l'acquisition de presses à balles destinées au conditionnement des déchets industriels banals :

- 23 000 € à la SARL MOULIN à Les Villettes (43)
- 16 500 € à la SARL SERRE TRI CONDITIONNEMENT à Prémilhat (03).

La Commission permanente décide de prendre en compte les dépenses engagées antérieurement à la présente décision.

- Sensibilisation et éducation (URCPIE)

*(page 430 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 7 000 € à l'UNION RÉGIONALE DES CENTRES PERMANENTS D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place ou le développement de centres de ressources dans les onze CPIE présents dans le Massif Central.

- Sensibilisation et éducation (Association H2O)

*(page 433 du rapport)*

La Commission permanente décide de verser une subvention forfaitaire de 5 000 € à l'association H2O, pour l'organisation de la manifestation "Les cours d'eau d'H2O".

- Dérogations

*(page 435 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'accorder, en application de l'article 6 du règlement financier et comptable de la Région, un délai supplémentaire d'un an pour le commencement des travaux liés à l'installation d'un système solaire combiné entrepris par M. PHILIPPE BRUGERON, dans le cadre du Plan Soleil, à la suite d'un arrêté attributif du 8 septembre 2003
- d'accorder à la commune de VIC-SUR-CÈRE (15), un délai supplémentaire pour le commencement des travaux de protection contre les risques d'éboulement rocheux menaçant un lotissement d'habitations, jusqu'au 27 octobre 2005, à la suite d'un arrêté attributif du 27 octobre 2003
- de retenir les dépenses engagées par la communauté de communes VAL DE BESBRE - SOLOGNE BOURBONNAISE (03), pour la réalisation d'une étude préalable à la restauration de deux maisons à pans de bois situées à Thionne avant l'arrêté attributif du 15 novembre 2004
- dans le cadre des bourses de thèse environnement, d'accorder un délai supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2005, à MELLES NADINE RIBET et CHRISTEL VACHÉ, pour soutenir leurs thèses, rédiger un rapport de synthèse et percevoir le solde de l'aide régionale.

## **COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS**

### ▪ **Routes nationales : programme 2005**

*(page 437 du rapport)*

La Commission permanente décide d'affecter la somme de 10 408 175 € en autorisations de programme au bénéfice des opérations sur routes nationales conduites par le Ministère de l'Équipement, selon la liste jointe en annexe 2 du rapport.

### ▪ **Transports collectifs d'intérêt régional - actions de communication**

*(page 442 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer à la SNCF une subvention de 5 000 € pour le remboursement des frais liés au nouveau visuel Billet U (conception et déclinaison du visuel, impression d'affiches et dépliants).

### ▪ **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - modification de l'offre**

*(page 443 du rapport)*

La Commission permanente décide d'approuver la modification à mettre en œuvre en septembre 2005 et qui fait l'objet de la fiche jointe au rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention d'exploitation du 27 décembre 2001, destiné à intégrer cette modification.

### ▪ **Fonctionnement des transports collectifs de voyageurs - covoiturage**

*(page 445 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association CHOM'ACTIF, pour participer au développement du service de covoiturage COVOITUR'63.

→ *Abstention du Groupe UPA.*

## **CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

#### ▪ **Patrimoine architectural**

*(page 447 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 8 994,49 € attribuée le 7 juin 1999 à la commune d'AUTRAC (43)
- d'attribuer une subvention de 8 995 € à la communauté de communes du PAYS DE BLESLE (43) pour la réfection de la toiture de l'église Saint Julien d'Autrac
- d'accepter que ces travaux aient eu lieu avant la présente décision.

#### ▪ **Fonds régional d'acquisition des musées**

*(page 448 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'approuver la liste des acquisitions jointe au rapport
- d'allouer un montant global de subventions de 66 327 € à la ville DE MONTLUÇON (03), pour le financement des acquisitions désignées dans le cadre de la liste en annexe du rapport
- d'autoriser la ville de MONTLUÇON à effectuer ces acquisitions avant la présente décision.

▪ **Aménagement de salles de cinéma**

*(page 451 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer à titre exceptionnel une subvention de 3 400 € à l'association CINÉ SUR BESBRE (03), pour l'acquisition de matériel de projection, et de l'autoriser à effectuer ces acquisitions avant la présente décision.

▪ **Associations culturelles à vocation régionale**

*(page 452 du rapport)*

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 60 800 € à l'ASSOCIATION RÉGIONALE DU THÉÂTRE EN AUVERGNE (ATHÉNA) (63), dont 57 000 € pour le financement de ses activités et 3 800 € pour le règlement de la cotisation du Conseil régional d'Auvergne
- 81 000 € au CENTRE D'ART POLYPHONIQUE D'Auvergne (CAPA) (63), pour le financement de ses missions de développement des pratiques vocales et chorales, dont les activités du Chœur Régional d'Auvergne
- 30 000 € au CENTRE D'INFORMATION DU ROCK EN AUVERGNE (CIRA) (63), pour le financement de ses activités 2005, dont l'organisation du Big Jama Auvergne
- 92 000 € à l'association AUVERGNE MUSIQUES DANSES (AMD) (63), pour le financement de ses activités de diffusion, d'information, de coordination et de formation
- 120 000 € au CENTRE RÉGIONAL DU LIVRE ET DE LA LECTURE D'Auvergne (CRL AUVERGNE) (63), pour le financement de ses actions 2005
- 100 000 € à l'AGENCE DES MUSIQUES TRADITIONNELLES D'Auvergne (AMTA), pour le financement de ses activités 2005.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion**

*(page 459 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association HIPPOCAMPUS (63), pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition de son festival
- 2 000 € à l'OFFICE RÉGIONAL D'ACTION CULTURELLE DE LIAISONS ET D'ÉCHANGES (ORACLE) pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> carrefour de la chanson, et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 15 000 € à l'association JAZZ DANS LE BOCAGE (03), pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> festival Jazz en Bocage Bourbonnais, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 4 000 € à l'office de tourisme GERGOVIE/VAL D'ALLIER (63), pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition des "Arverniales"
- 5 000 € à la compagnie CONTREPOINT YAN RABALLAND (63), pour sa création 2005 et ses actions de diffusion
- 5 000 € à la compagnie GRADIVA - FANETTE CHAUVY (43), pour la création d'un spectacle intitulé *Mille Chemins* et pour son travail de diffusion
- 2 500 € à l'association MUSIQUES D'AUJOURD'HUI À CLERMONT (MAC), pour l'organisation du 7<sup>ème</sup> Festival des Musiques Démesurées
- 5 000 € à M. TRUJILLO pour le financement des activités de programmation musicale du café-concert "La Sangria"
- 3 500 € à l'ASSOCIATION DES AMIS DU CHÂTEAU DE PIONSAT (63), pour l'organisation de l'édition 2005 des Fêtes Musicales du Château de Pionsat
- 2 000 € à l'association FORUM DANSE 43, pour l'organisation du 17<sup>ème</sup> forum de la danse au Puy-en-Velay
- 6 000 € à l'association IL ÉTAIT UNE FOIS MONTFERRAND (63), pour contribuer à l'organisation de la 10<sup>ème</sup> édition des Fêtes de Dauphin d'Auvergne

- 80 000 € à l'office de tourisme et du thermalisme de VICHY (03), pour le financement d'une "Saison en été 2005" à l'Opéra de Vichy → *Abstention du Groupe UPA et vote contre de M. BERGOUGNOUX*
- 37 000 € à la FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DE LA RÉGION AUVERGNE (43), pour le financement de son programme de formation régionale et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 800 € au COMITÉ DES FÊTES DE SAINTE-AGATHE (63), pour la réalisation de la manifestation intitulée "La Nivorle"
- 37 000 € à l'association LES AMIS DU PETIT VÉLO, pour le financement de ses activités de diffusion culturelle 2005 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette structure.

▪ **Image : création et diffusion**

*(page 470 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 1 500 € à l'association SEMAINE DU CINÉMA HISPANIQUE (63), pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition de cette manifestation et d'accepter que cette action ait commencé avant la présente décision.

La Commission permanente décide :

- d'allouer une subvention de 15 000 € à l'association VIDÉOFORMES (63), pour l'organisation de la 20<sup>ème</sup> édition de son festival à Clermont-Ferrand
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion**

*(page 472 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 700 € à la communauté de communes GERGOVIE/VAL D'ALLIER (63), pour l'organisation des 4<sup>èmes</sup> rencontres de Graff
- 3 000 € à l'association ESPACE D'ART CONTEMPORAIN DES ROCHES, pour l'organisation de ses activités de promotion et de diffusion de l'art contemporain au Chambon-sur-Lignon (43)
- 2 500 € à l'association EMPREINTES ART-CRÉATION (63), pour ses actions de sensibilisation à la création contemporaine et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 4 800 € à l'association LA NATURE DE L'ART, pour l'organisation d'expositions d'art contemporain sur le site de Farges à Saint-Nectaire (63)
- 1 500 € à la SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE CROZATIER (43), pour le financement de ses activités de médiation culturelle
- 2 000 € à la ville de VICHY (03), pour l'organisation de l'exposition consacrée à la littérature brésilienne contemporaine
- 1 500 € à l'association PHOTOSYNTHÈSE, pour l'organisation du Festival de la Photographie-Nature à Saint-Pourçain-sur-Sioule (03).

▪ **Livre et lecture : création et diffusion**

*(page 477 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association AGIR EN PAYS JALIGNOIS, pour l'organisation des Journées littéraires du Bourbonnais à Jaligny-sur-Besbre (03)
- 15 000 € à l'association RICHE-LIEU (63), pour l'organisation de plusieurs événements commémorant le cinquantième anniversaire de la mort du Père Pierre Teilhard de Chardin

- 4 500 € à l'association LOISIRS ANIMATIONS CULTURE DE MOULINS ET DE SES ENVIRONS (LACME) (03), dont 3 000 € pour la 11<sup>ème</sup> Fête du Livre de Moulins et 1 500 € pour l'organisation du Salon du Livre Ancien de Souvigny.

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 3 800 € à l'association LA SEMAINE DE LA POÉSIE (63), pour l'organisation de l'édition 2005 de cette manifestation
- d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association.

▪ **Éducation artistique**

*(page 480 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 1 500 € au lycée René Descartes de Cournon d'Auvergne pour la mise en place d'une opération relative à la musique contemporaine dans les lycées de l'académie de Clermont-Ferrand et d'autoriser que cette action ait commencé avant la présente décision.

▪ **Vie associative**

*(page 482 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 500 € au CHŒUR DE CHAMBRE DE CLERMONT-FERRAND, pour la réalisation de trois concerts du *Te Deum* d'Hector Berlioz.

## **SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

▪ **Bourses jeunes espoirs sportifs d'Auvergne**

*(page 483 du rapport)*

La Commission permanente décide :

- d'adopter la liste des "Jeunes espoirs sportifs d'Auvergne" retenue par la commission spéciale, qui conduit à la consommation de la totalité du crédit inscrit au budget primitif 2005, soit 30 000 €
- d'approuver le projet de convention type joint au rapport, pour la mise en œuvre de cette action
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants avec les bénéficiaires.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau**

*(page 497 du rapport)*

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association BASEBALL ET SOFTBALL CLUB CLERMONTOIS "LES ARVERNES", pour l'organisation d'un tournoi international cadet de baseball
- 5 000 € au STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE, pour l'organisation de la rencontre internationale France / Pays de Galles des moins de 21 ans dans le cadre du Tournoi des Six Nations
- 60 000 € au comité d'organisation de l'EUROSPORT FESTIVAL, pour l'organisation des XV<sup>èmes</sup> Jeux européens du sport d'entreprise (cette subvention est d'un montant équivalent à celle du Département du Puy-de-Dôme )
- 2 000 € à l'association LES CYCLOTOURISTES MONTFERRANDAIS, pour l'organisation de l'épreuve "Clermont-Aurillac-Clermont"
- 3 000 € au comité départemental de l'UNION FRANÇAISE DES ŒUVRES LAÏQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE DU PUY-DE-DÔME, pour l'organisation des finales nationales de rugby UFOLEP benjamins et minimes

- 7 000 € à l'ASSOCIATION D'ANIMATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DE LA ROCHE BLANCHE (AACT), dont 2 000 € pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition d'Aérolix et 5 000 € pour l'organisation de Cervolix 2005 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association
- 2 000 € à l'association MONTGOLFIÈRES EN VELAY, pour l'organisation du 23<sup>ème</sup> rassemblement international du Velay et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec cette association pour asseoir la pérennité de cette manifestation de haut niveau
- 8 000 € à l'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU TOURISME D'ESPACE (APTES), pour l'organisation de l'édition 2005 du Raid Transmassif
- 800 € au SPORTING CLUB GANNATOIS, pour l'organisation de son 19<sup>ème</sup> tournoi national de football benjamins
- 1 500 € à l'ÉCHIQUIER CLERMONTOIS, pour l'organisation du 25<sup>ème</sup> open international
- 800 € à l'association L'ENTENTE BLAVOZY/SAINT GERMAIN LAPRADE, pour l'organisation du 4<sup>ème</sup> tournoi national des P'tites Têtes.

La Commission permanente décide d'accepter que certaines de ces opérations aient eu lieu avant la présente décision.

- **Subvention exceptionnelle en faveur de l'association "Aurillac Football Cantal Auvergne" AFCA (15)**  
(page 503 du rapport)

Afin de pouvoir honorer la décision prise le 1<sup>er</sup> mars 2004, la Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 10 000 € attribuée au lycée *Émile Duclaux* d'Aurillac
- de réattribuer cette subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association AURILLAC FOOTBALL CANTAL AUVERGNE (AFCA), pour le financement des activités de la section "sport-études football" du lycée *Émile Duclaux* d'Aurillac
- de prélever cette somme sur le FIAR, avec régularisation à la décision modificative n° 1 du budget 2005 de la Région Auvergne.

- **Changement de bénéficiaire**  
(page 504 du rapport)

La Commission permanente décide d'annuler la subvention de 2 000 € attribuée le 14 février 2005 au CLUB DE LA PRESSE SPORTIVE et de réattribuer cette subvention, au titre du programme "Manifestations sportives de haut niveau", à l'UNION SYNDICALE DES JOURNALISTES SPORTIFS DE FRANCE (USJSF), pour l'organisation du Championnat de France de pétanque des journalistes.

## **FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES**

### **FONDS EUROPÉENS**

- **Subvention globale Fonds Social Européen (FSE)**  
(page 505 du rapport)

La Commission permanente décide d'acter les attributions et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional et signer les conventions et avenants avec les différents bénéficiaires concernés.

▪ **Subvention globale FEDER**

*(page 514 du rapport)*

La Commission permanente décide d'acter les attributions et modifications et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à procéder aux affectations de crédits au profit des différents bénéficiaires selon les imputations budgétaires figurant au budget régional au titre de la subvention FEDER et signer les différentes conventions et avenants avec les maîtres d'ouvrages concernés.

**FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX**

▪ **Études du Conseil Économique et Social Régional d'Auvergne**

*(page 599 du rapport)*

La Commission permanente décide d'accepter la proposition du Conseil Économique et Social Régional pour le choix d'un cabinet d'études, dont la prise en charge interviendra au titre du programme "Études générales du CESR".

▪ **Mandats spéciaux**

*(page 601 du rapport et tiré à part)*

La Commission permanente décide de confier un mandat spécial à titre de régularisation à :

- MME CATHERINE HENRI-MARTIN, Vice-Présidente du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à la réunion des présidents des FRAC le 11 février 2005 à Bordeaux
- M. ANDRÉ CHAPAVEIRE, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à l'assemblée générale de l'association "Tour Massif" le 16 février 2005 à Limoges
- M. YVES GUEYDON, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à la commission ARF et au Salon de l'Agriculture les 2 et 3 mars à Paris
- M. JEAN-CLAUDE MAIRAL, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à la conférence "Cohésion et stratégie de Lisbonne : le rôle des régions", à Bruxelles
- M. JACQUES MIZOULE, Vice-Président du Conseil régional d'Auvergne, qui a assisté à la réunion des Régions d'Europe engagées dans le développement des applications de Galileo le 26 janvier 2005 à Bruxelles.

▪ **Création d'une régie d'avance pour les missions à l'étranger**

*(page 602 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à procéder aux formalités nécessaires à la mise en œuvre d'une régie d'avances pour les missions à l'étranger.

▪ **Location de locaux pour les services**

*(page 603 du rapport)*

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le bail pour la location, par le Conseil régional d'Auvergne, de locaux à usage de bureaux, sis 19 boulevard Berthelot à Chamalières, afin de pouvoir y installer une partie des services, après avoir effectué les aménagements techniques nécessaires.

→ *Abstention du Groupe UPA.*